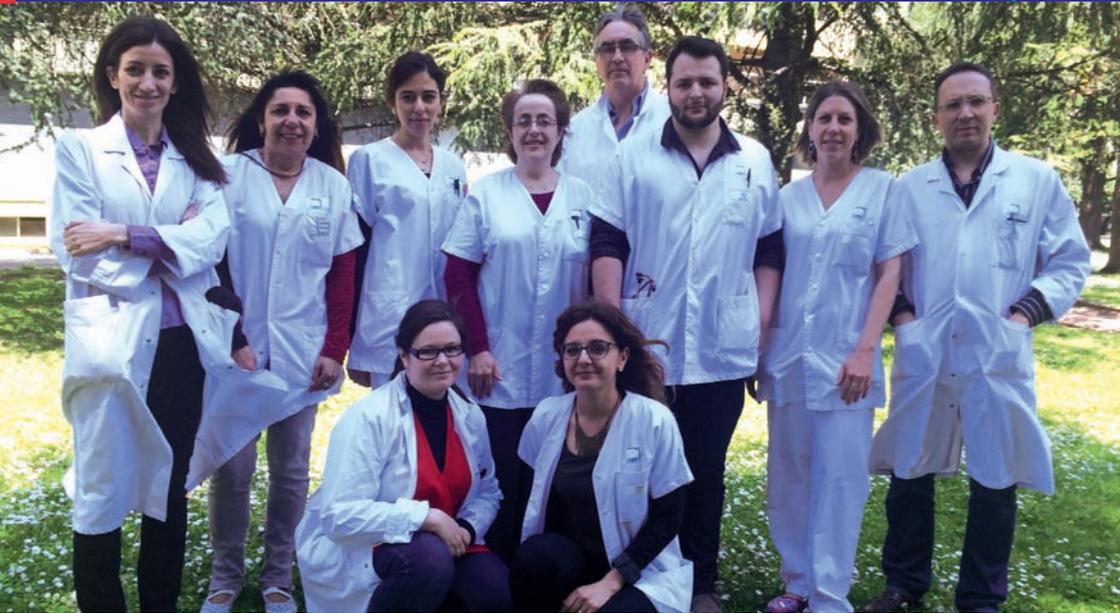


Département de Neurologie

Centre Expert Parkinson de Montpellier



CHU de Montpellier
Hôpital Gui de Chauliac
Pôle Neurosciences Tête et Cou
80 avenue Augustin Fliche
34295 Montpellier cedex 5
Numéro du secrétariat : 04 67 33 74 13
cepmp@chu-montpellier.fr
www.chu-montpellier.fr

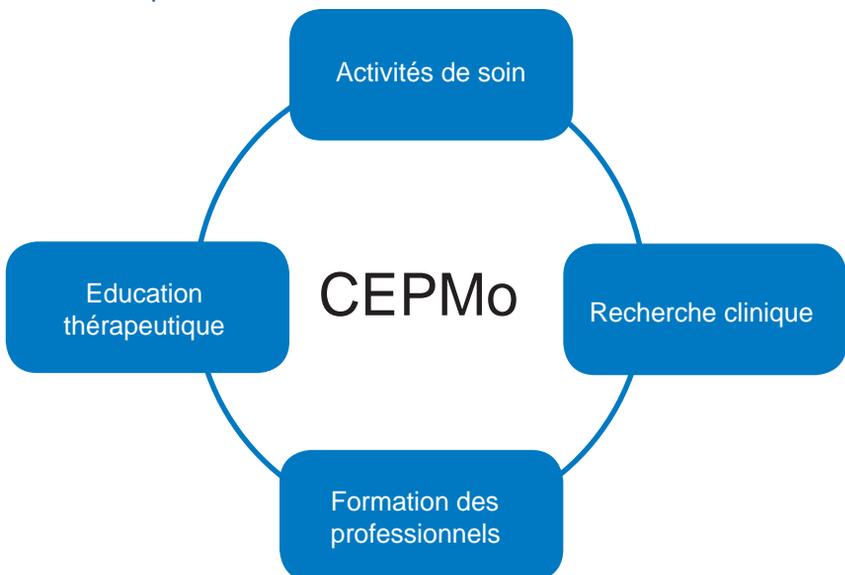
En avril 2010, à la suite des Etats Généraux des personnes touchées par la maladie de Parkinson, l'association France Parkinson a édité le Livre Blanc Parkinson qui mettait en avant le témoignage de patients et leurs attentes sur le plan médico-social en proposant des actions concrètes.

C'est dans ce contexte que se met en place le **Plan d'action Parkinson** qui débouche en 2012 sur la création de **25 Centres Experts (circulaire du 16 mars 2012) parmi lesquels le Centre Expert Parkinson de Montpellier (CEPMo).**

Le CEPMo accompagne les patients atteints de maladie de Parkinson et syndromes apparentés dès l'annonce diagnostique puis tout au long du suivi thérapeutique. La prise en charge est assurée par une équipe multidisciplinaire composée de neurologues dont un neurologue coordinateur, d'une neuropsychologue, d'infirmières (dont une infirmière référente Parkinson), d'une kinésithérapeute, d'une ergothérapeute et d'une assistante sociale.

Le CEPMo intervient en complément de l'offre de soins de proximité et ne substitue pas à la prise en charge médicale habituelle.

Les objectifs du CEPMo s'articulent autour de 4 axes : les activités de soins, l'éducation thérapeutique, la formation des professionnels et la recherche clinique.



L'activité de soins peut être réalisée en consultation ou au cours d'une hospitalisation.

1 - Les Consultations

Vous pouvez être amené à bénéficier d'une consultation auprès d'un neurologue du CEPMo dans deux cas de figure :

- **Consultations Parkinson classiques** si vous êtes régulièrement suivi par un neurologue du CEPMo

- **Consultations Parkinson Expert** si vous êtes suivis par un neurologue libéral ou hospitalier (hors CEPMo) qui souhaite bénéficier de l'avis d'un de ses confrères du CEPMo sur une situation complexe ou atypique.

Ce recours est ponctuel, le suivi reste assuré par votre neurologue habituel. Vous pouvez également faire appel au CEPMo de votre propre initiative pour bénéficier d'un second avis neurologique. Un avis d'expertise sur les troubles du sommeil dans le cadre de la maladie de Parkinson pourra aussi être sollicité.



2 - Les hospitalisations

A la suite d'une consultation, le neurologue peut, selon la situation, vous proposer une hospitalisation d'une journée ou de plusieurs jours pour réaliser des examens complémentaires ou des évaluations spécialisées (mémoire, consultation ou enregistrement du sommeil,...) mettre en place ou adapter un traitement. En parallèle de ces hospitalisations, le CEPMo a mis en place des hospitalisations spécifiquement dédiées aux patients atteints de maladie de Parkinson dans le but de réaliser des gestes techniques qui ne peuvent être réalisés qu'en milieu hospitalier ou d'évaluer plus précisément des troubles liés à la maladie ou au traitement. Les conclusions seront adressées à votre médecin qui assurera la continuité de la prise en charge.

Les actes techniques

La pompe à apomorphine est un traitement de seconde ligne qui peut être proposé aux patients présentant des fluctuations. Ce traitement consiste en une administration continue par voie sous cutanée avec une seringue électrique d'un traitement dopaminergique.

La mise en place de ce traitement nécessite une hospitalisation de 5 à 10 jours afin d'optimiser le réglage de la pompe.



La stimulation cérébrale profonde peut être proposée à certains patients répondant à des critères relativement stricts. L'intervention chirurgicale est réalisée en service de neuro chirurgie et consiste en l'implantation d'électrodes intracérébrales reliées à un stimulateur sous-cutané.

L'injection de toxine botulique est utilisée pour traiter certains symptômes de la maladie de Parkinson comme des contractions (dystonies) ou des fuites salivaires.

L'injection peut si besoin être renouvelée tous les 3 mois.



L'enregistrement du sommeil de nuit et de jour :

Ces enregistrements permettent d'évaluer les troubles du sommeil particulièrement fréquents et handicapants dans cette maladie. Ainsi, une somnolence diurne, une insomnie, des parasomnies (exemple le trouble du comportement en sommeil paradoxal), un syndrome d'apnées du sommeil, et un syndrome des jambes sans repos

peuvent être diagnostiqués et traités au cas par cas selon leur sévérité. Une consultation multidisciplinaire «Sommeil du patient Parkinsonien» se met aussi en place pour structurer la prise en charge et s'assurer du suivi.



Les Hôpitaux de Jour spécifiques

BILAN POST-ANNONCE DIAGNOSTIC

Ce bilan réalisé sur une journée s'adresse aux patients venant de recevoir un diagnostic de maladie de Parkinson. Vous rencontrerez divers professionnels afin de faire le point sur votre situation, vous apporter des informations et vous accompagner dans la gestion de la maladie.

La Clinique du Parkinson

Un bilan multidisciplinaire spécifique à la maladie de Parkinson peut vous être proposé sur prescription de votre neurologue (hospitalier ou libéral). Selon votre situation et vos besoins, vous serez évalué par le neurologue, le médecin rééducateur, l'infirmière référente Parkinson, la psychologue, l'orthophoniste, la kinésithérapeute, l'ergothérapeute ainsi que l'assistante sociale. Un compte-rendu vous sera adressé ainsi qu'à votre neurologue référent afin d'optimiser votre parcours de soins.

Evaluation troubles psycho-comportementaux

Cette hospitalisation d'une journée peut vous être proposée si vous manifestez des troubles psycho-comportementaux qui peuvent être en lien avec la maladie ou un effet secondaire du traitement. Au cours de cette journée, vous rencontrerez la psychologue, le médecin addictologue, un psychiatre et un neurologue du CEPMo.

Bilan PARKsenior

Il est effectué en partenariat avec le service de Médecine Interne et Gériatrie et a pour objectifs d'effectuer un bilan en hôpital de jour pour les patients âgés (>75 ans) tenant compte des spécificités liées aux autres pathologies et des problèmes d'autonomie.

L'éducation thérapeutique (ETP) a pour vocation d'aider et accompagner les patients à mieux gérer leur maladie en leur permettant d'acquérir ou renforcer les connaissances dont ils ont besoin. Compte-tenu de la complexité de la maladie de Parkinson, il est essentiel que les patients acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour devenir acteur de leur maladie et optimiser la prise en charge. Le CEPMo a donc développé et mis en œuvre un programme d'ETP intitulé «Mon PK et Moi» labellisé par l'Agence Régionale de Santé depuis janvier 2015. Notre programme s'adresse aux **patients atteints de maladie de Parkinson, vivant à domicile sans troubles cognitifs majeurs**. En début de programme, le patient réalise un bilan éducatif multidisciplinaire afin d'identifier ses besoins et de se fixer des objectifs personnalisés. Différents ateliers collectifs lui seront ensuite proposés parmi les 6 ateliers suivants :

- «Je comprends mieux ma maladie si je la connais»
- «Je suis ou j'adapte mieux mon traitement si je connais son action»
- «Je veux bouger, j'adapte mon environnement et mes activités»
- «Je veux et je peux parler de ce que je ressens»
- «Je sais réagir aux situations de la vie quotidienne»
- «J'améliore ma communication»

Un atelier spécifique est également dédié au partage d'expérience des aidants.

Deux consultations de suivi seront programmées afin d'accompagner le patient dans l'atteinte de ses objectifs. 10 à 12 mois après le début du programme, un nouveau bilan est réalisé afin d'évaluer l'accomplissement des objectifs.





La formation des professionnels s'adresse aux différents intervenants médicaux, paramédicaux, travailleurs sociaux pouvant être amenés à intervenir auprès de personnes atteintes de maladie de Parkinson. Devant la complexité et la richesse de la symptomatologie de la

maladie, il est primordial que les différents professionnels soient sensibilisés à tous ces aspects au travers de formations, de séances d'information ou de tables rondes.

La recherche clinique

Le CEPMo est à l'origine et participe à plusieurs programmes de recherche nationaux et internationaux. Ceux-ci ont pour objectifs de mieux comprendre la maladie et ses symptômes et de développer de nouveaux médicaments. Cette recherche se fait dans le cadre d'un réseau national des Centres Experts (NS-PARK) et en association avec plusieurs structures de recherche Montpelliéraines (Centre d'investigation clinique, Laboratoire d'Informatique de Robotique et de Microélectronique de Montpellier, Centre Euromov, CNRS). Après information éclairée, le médecin pourra vous proposer de participer à une recherche adaptée à votre profil.

Vous avez rendez-vous avec votre neurologue ? Préparez la consultation !

Une consultation est tellement de choses à dire !

Préparer la consultation quelques jours à l'avance vous permettra d'optimiser le temps de la consultation en donnant au neurologue les informations dont il a besoin pour adapter votre traitement. Le CEPMo met à votre disposition un livret pour bien préparer votre prochaine consultation. Vous pouvez vous le procurer auprès de votre neurologue du CEPMo ou à l'accueil infirmier des consultations (disponible sur le site internet du CHU). Nous vous invitons également à noter sur papier libre les questions que vous souhaitez poser afin de ne pas les oublier le moment venu.

Informations pratiques

CENTRE EXPERT PARKINSON

Département de Neurologie
Hôpital Gui de Chauliac
80 avenue Augustin Fliche
34295 Montpellier cedex 5

cepmo@chu-montpellier.fr
Secrétariat CEPMo : 04 67 33 74 13

NEUROLOGUES

Dr **GENY** - coordinateur CEPMo
Dr **CHARIF**
Dr **GONZALEZ**
Dr **CORTI**

CADRE DE SANTÉ

Sylvie PUJOL

INFIRMIÈRE RÉFÉRENTE : Céline LEDREUX

PSYCHOLOGUE : Alexia ARIFI

04 67 33 79 71 / a-rossignol@chu-montpellier.fr

PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

04 67 33 69 27 / monpketmoi@chu-montpellier.fr

ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

www.franceparkinson.fr

COMITÉ HÉRAULT : Déléguée Danièle TRITANT

06 44 76 11 95